

INSCRIPTIONS A L'ECOLE MATERNELLE

Pour toute inscription à l'école, il faut préalablement réaliser l'inscription en mairie.
Pour cela, présentez-vous avec un justificatif de domicile, une pièce d'identité, le carnet de santé de votre enfant (avec les vaccins à jour) et le livret de famille.

Prendre RDV en janvier.

Pour l'inscription à l'école, il faut prendre rendez-vous auprès de la directrice, avant fin mars et ramener les documents présentés en mairie. **Merci de vous manifester préalablement par téléphone (02.35.20.04.16)**

L'école ne prend pas les élèves âgés de moins de 3 ans au 31 décembre 2024.
(enfants nés au plus tard le 31 décembre 2021)

Vaccins obligatoires pour une inscription en Petite Section :

Le nombre de vaccinations obligatoires passe à **11** :

- Diphtérie, tétanos et poliomyélite (DTP)
- Coqueluche
- Infections invasives à Haemophilus influenzae de type b
- Hépatite B
- Infections invasives à pneumocoque
- Méningocoque de sérogroupe C
- Rougeole, oreillons et rubéole.